

Fédération Wallonie-Bruxelles

Une fin de législature agitée

ARNAUD MICHEL

La tension est souvent palpable en fin de législature. Les différents partis fourbissent leurs armes de campagne, ils essaient d'obtenir l'une ou l'autre dernière mesure afin de compléter le bilan qu'ils présenteront à l'électeur. Les tensions au sein du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont, cette fois, été au cran au-dessus. Dans le secteur de l'enseignement, deux textes ont cristallisé ces tensions : le décret fixant la répartition de la première enveloppe du plan d'investissement exceptionnel dans les bâtiments scolaires mais aussi, et surtout, le décret Paysage.

La réforme du décret Paysage, qui fixe les conditions de réussite et donc de finabilité des étudiants de l'enseignement supérieur, avait été avalisée en décembre 2021 par les trois partenaires de la majorité, PS-Ecolo-MR. Il y a quelques semaines, le revirement du PS et d'Ecolo dans ce dossier a mis le feu aux poudres. Allant jusqu'à faire dire au ministre-président de la FWB, Pierre-Yves Jeholet, que son gouvernement était en affaires courantes.

S'appuyant, notamment, sur des chiffres de la Fédération des étudiants francophones (FEF) – chiffres jugés farfelus par certains – les deux partis ont déposé in extremis une proposition de décret soumise au vote du parlement, en commission. Résultats du vote : PS, Ecolo et PTB, pour ; MR et Les Engagés, contre.

S'en sont suivis de nombreux appels afin que cette proposition ne soit pas votée en séance plénière du parlement. Les rectrices et recteurs des universités et de nombreux professeurs du supérieur ont alerté sur les problèmes posés par cette modification, qu'ils soient de nature pédagogique, financière ou législative, entre autres.

Le SeGEC, par la voix de Vinciane De Keyser, directrice pour l'enseignement supérieur, accompagnés par les présidents-directeurs des Hautes écoles et des écoles supérieures

des Arts du réseau ont appelé le parlement à éviter une adoption précipitée de cette proposition de décret. Ils prônaient l'importance d'une communication claire et lisible envers les étudiant(e)s afin de vivre une session d'examen sereine ; rappelant l'approche personnalisée inscrite dans leur ADN, se traduisant au travers des valeurs véhiculées au sein de leur établissement et lors des délibérations.

Au petit matin du 26 avril, après une séance plénière à rallonge, le vote intervenu en commission a été confirmé. Les modifications validées visent à sauvegarder la finabilité des étudiants qui ont entamé leurs études avant la réforme du décret Paysage en 2022. Le dispositif offre aussi aux étudiants de bac1 qui ont acquis au moins 45 crédits la possibilité de se réinscrire une 3^e fois pour terminer leur première de cursus. Les étudiants qui se réorientent disposeront, eux, de deux années plutôt qu'une seule pour réussir leur première année de bachelier. Enfin, le critère de la réussite d'un programme annuel d'études (PAE) de 45 crédits minimum est également abandonné.

PIE : un déséquilibre injustifiable

Par ailleurs, comme vous avez pu le lire dans l'édito d'Étienne Michel, un compromis pour le rééquilibrage du plan d'investissement exceptionnel (PIE) dans les bâtiments scolaires a été trouvé lors d'une réunion de la commission compétente jeudi, via un amendement déposé par le MR.

Le SeGEC et son secrétaire général étaient montés au créneau suite à la répartition des 300 millions de la première vague de ce PIE. En effet, sur ces 300 millions, 249, soit 83%, étaient accordés à des projets du réseau officiel WBE, qui ne scolarise pourtant que 16% des élèves. Le réseau libre, qui accueille 45% de la population scolaire, ne recevait que 22 millions, soit 7,3% de l'enveloppe globale de cette première vague.

Étienne Michel avait plaidé, dans les colonnes du journal Le Soir notamment, pour un plafond fixé pour chaque réseau, proportionnel à sa population scolaire. C'est ce système qui a été retenu pour les 3 prochains appels à projets avec un amendement : le plafond sera égal au double du poids scolaire de chaque réseau, soit 90% pour le réseau libre. ■